

**Annexe n° 3 au Règlement de la Consultation
Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage – phase candidatures
Synthèse de l'opération**

Maître de l'ouvrage

Etat – Ministère des armées

Conduite d'opération

Service d'Infrastructure de la Défense – Sud-Ouest
Sous-Direction Investissement

Objet de la consultation

**Projet n° 26009
MERIGNAC (33) – BA106
Réhabilitation des bâtiments d'hébergement LC3 et LC4**

Identifiant COSI : 455 818

Bâtiments LC3 et LC4



SOMMAIRE

1	CADRE GENERAL DE L'OPÉRATION.....	3
1.1	Objet de l'opération.....	3
1.2	Présentation de la BA 118	4
1.3	Identification des intervenants.....	4
1.4	Enjeux de l'opération :	4
1.4.1	Objectif capacitaire	4
1.4.2	Objectif énergétique.....	5
2	DONNÉES DU SITE	7
2.1	Situation géographique du projet sur la BA 118	7
2.2	Présentation de la zone dévolue au projet	7
2.3	Situation domaniale	8
2.4	Présentation des bâtiments.....	8
3	CONTRAINTES DU SITE	9
3.1	Pollution du terrain.....	9
3.2	Exposition au bruit	9
3.3	Urbanisme et servitudes	9
3.4	Accessibilité	9
4	MODALITÉS DE RÉALISATION.....	10
4.1	Exigences, contraintes en phase de réalisation	10
4.1.1	Accès à l'emprise – Contrôles primaires	10
4.1.2	Horaires	10
4.1.3	Chantier	10
4.1.4	Prévention.....	10
4.2	Répartition des compétences - Prestations hors périmètre	10
4.2.1	Organisation de l'opération (SID)	10
4.2.2	Prestations DIRISI	10
4.2.3	Prestations GSBdD.....	11
4.3	Découpage de l'opération	11
4.3.1	Études et diagnostics.....	11
4.3.2	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage	11
4.3.3	Marché de maîtrise d'œuvre.....	11
4.3.4	Prestations des AMO	11
4.3.5	Marchés de travaux	12
4.3.6	Niveau de confidentialité des marchés.....	12
5	DÉLAIS ET PLANIFICATION.....	13
6	ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE	14

1 CADRE GENERAL DE L'OPÉRATION

1.1 Objet de l'opération

L'opération consiste à réhabiliter les bâtiments d'hébergement (BCC) LC3 et LC4 situés au sein de la base aérienne 106 à Mérignac (33).

Les bâtiments sont en R+2 avec une capacité actuelle de 85 chambres pour le LC3 et 104 chambres pour le LC4. Ils ont pour vocation principale l'hébergement de cadres célibataires. Datant de 1915, ces bâtiments ont bénéficié de travaux de rénovation dans les années.

Bâtiments	Nombre de chambres	Typologie	Année de construction	Nombre de niveaux	SHOD G2D en m²
LC 03	85	Bâtiment Cadres Célibataires	1938	R + 2	2 018
LC 04	104	Bâtiment Cadres Célibataires	1938	R + 2	3 028

L'état de vétusté actuelle, l'entretien coûteux et la contrainte énergétique en augmentation justifient la nécessité d'une réhabilitation complète des bâtiments afin d'accueillir les utilisateurs dans les meilleurs conditions d'hébergement et de réduire le coût de fonctionnement en améliorant significativement les performances énergétiques des bâtiments.

Cette opération prévoit une capacité en hébergement après réhabilitation à hauteur de 99 chambres individuelles de 15 m² dont 10 PSH de 22,5 m² pour le LC3 et 104 chambres individuelles de 15 m² pour le LC4 répondant ainsi au standard hébergement. Chaque chambre d'environ disposera lavabos, douches et sanitaires.

Le regroupement des chambres PSH des LC3 et LC4 sera dans l'aile tertiaire au rez-de-chaussée du LC3.

Bâtiments	Dénomination	RDC	R+1	R+2	Nombre de chambres
LC3	Chambre simple	19 + 10 PSH	35	35	99
LC4	Chambre simple	34	35	35	104

En complément, les LC3 et LC4 comprendront chacun :

- 2 locaux ménagers, situés au 1^{er} et 2^{ème} étage ;
- 2 lingerie, situées au RDC et 1^{er} étage ;
- 1 local stockage matériel, situé au 2^{ème} étage ; 1 local laverie, situé au RDC.
- Les locaux techniques (CFo, CFa.)

Principaux travaux et prestations :

Les principaux travaux de réhabilitation des bâtiments sont :

- La démolition et curage intérieur et extérieur des bâtiments (y compris équipements de sous-station/ECS)
- La réalisation des prestations suivantes :
 - Isolation thermique par l'extérieur ;
 - Etanchéité extérieure/couverture ;
 - Menuiseries intérieures et extérieures ;
 - Cloisons intérieures et revêtements ;
 - Ventilation ;
 - Plomberie y compris équipements sanitaires et ECS en locaux techniques ;

- Chauffage (y compris équipements en sous station)
- Electricité/courants faibles ;
- Adaptation PSH ;
- Les locaux techniques CFo, CFa Wifirst et CFa COMNUMIA

1.2 Présentation de la BA 106

La base aérienne 106 Bordeaux-Mérignac (BA 106) de l'Armée de l'air et de l'espace française est située à douze kilomètres à l'ouest de Bordeaux sur les communes de Mérignac et de Saint-Jean-d'Ilac, dans le département de la Gironde (33). Elle compte parmi les plus grandes bases nationales, on y trouve implanté en particulier le Commandement territorial de l'armée de l'air et de l'espace et la Direction de la Maintenance Aéronautique (soutien et gestion des flottes interarmées).

La BA106 partage également ses pistes avec l'aéroport civil de Bordeaux-Mérignac. C'est une base opérationnelle de l'Armée de l'air et de l'espace française.

Les bâtiment LC3 et LC4, construits en 1938, sont situés au Sud de la BA 106.

1.3 Identification des intervenants

Fonction	Organisme
Maître de l'ouvrage	Etat – Ministère des Armées
Représentant du maître de l'ouvrage	Etat – Ministère des Armées Service d'Infrastructure de la Défense (SID)
Utilisateur	GSC Bordeaux-Mérignac-Agen (ex GSBdD)
Représentant du pouvoir adjudicateur	Directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest
Entretien et maintenance des bâtiments	USID de Bordeaux- Antenne Mérignac

1.4 Enjeux de l'opération :

L'opération s'inscrit dans le cadre du plan ministériel hébergement et concerne la réhabilitation de deux bâtiments d'hébergement au profit du GSC BDD de Bordeaux-Mérignac-Agen.

1.4.1 Objectif capacitaire

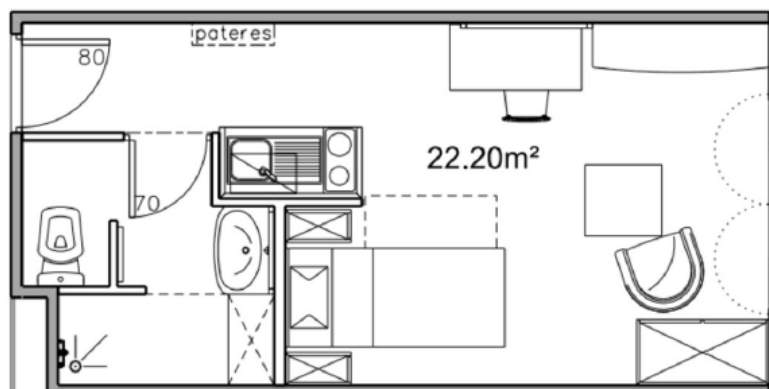
L'objectif initial du maître d'ouvrage est de conserver dans la mesure du possible les effectifs actuels des BCC. Le scénario de travaux finalement retenu correspond à

- LC3 : réfection intérieure du bâtiment permettant la réhabilitation de 89 chambres individuelles avec espace sanitaire et de 10 chambres PMR en lieu et place de bureaux.
- LC4 : Une réfection intérieure du bâtiment permettant la réhabilitation de 104 chambres individuelles avec espace sanitaire.

Les bâtiments devront également comprendre dans leur rénovation les différentes fonctions inhérentes au site et à ses emplois, c'est-à-dire notamment : une laverie, des lingerie, des locaux de stockage, ou encore des espaces techniques et de ménage.

La réfection se basera sur les standards d'hébergement de rénovation préconisés par le SID, mais ne permettra pas d'implanter exactement les chambres telles que définies dans les standards. En effet, ceux-ci sont imposés pour le neuf mais sont plutôt un objectif pour les rénovations.

Une chambre individuelle de ce standard présente une surface 22m² par occupant et est composée d'une salle de bain complète (bloc sanitaire + douche) et d'un bloc cuisine. Au regard de l'usage de ces hébergements et du scénario validé par la maîtrise d'ouvrage, il est admis que les chambres nouvellement aménagées ne respecteront pas rigoureusement ces standards (surface des chambres courantes de 15 m² et pas de cuisine dans les chambres).



Extrait du guide de standardisation des hébergements SID - exemple d'aménagement type du standard pour les chambres individuelles

En suivant les principes du scénario retenu, il est possible de trouver :

- Bâtiment LC3 :

- 89 chambres de 15m², permettant d'accueillir un bloc sanitaire + douche ;
- 10 chambres PMR de 22m², permettant d'accueillir un bloc sanitaire + douche.

- Bâtiment LC4 :

- 104 chambres de 15m², permettant d'accueillir un bloc sanitaire + douche ;

Le projet ne prévoit pas le relogement temporaire des utilisateurs des bâtiments.

1.4.2 Objectif énergétique

Général

En parallèle de la reconfiguration intérieure au bâtiment, il est demandé d'étudier la possibilité d'amélioration énergétique du bâtiment. Différents niveaux de scénarios énergétiques ont été présentés dans l'étude faisabilité.

Le scénario 1 comprend uniquement les travaux d'entretien à mener sur l'état existant à une mise en conformité de l'existant.

Les scénarios 2 a/b/c correspondent aux différents bouquets de travaux envisageables pour atteindre le BBC par étape sans tuer le gisement économique. Ainsi, pris individuellement, leur impact énergétique n'est pas toujours conséquent, mais permet de lisser l'investissement dans le temps.

Finalement, le scénario 3 étudie l'atteinte du BBC en mutualisant les prescriptions des scénarios 2 a/b/c et en complétant, au besoin, avec des solutions techniques supplémentaires.

Au regard de la labélisation BBC Réno (type Effinergie), le bâtiment étudié est considéré comme un bâtiment à vocation d'hébergement (et non comme un bâtiment d'habitation). A ce titre, il entre dans le registre des bâtiments tertiaires. Les performances énergétiques du BBC Réno Habitation ne sont pas exactement les mêmes que celles du BBC Réno Tertiaire. Les différences majeures entre les deux démarches sont présentées dans les paragraphes suivants.

Le scénario retenu pour les deux bâtiments soit 2a+2b+2c.

Consommation énergétique

La consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, et les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, telle que définie à l'article 9 de l'arrêté du 13 juin 2008 susvisé,

devra être inférieure ou égale de 40 % à la consommation conventionnelle de référence telle que définie à l'article 9 de l'arrêté du 13 juin 2008 susvisé.

Pour l'application du présent article, la surface considérée est la surface utile multipliée par un coefficient dépendant de l'usage, conformément à la lettre de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages portant sur les modalités d'application des labels « HPE rénovation » du 11 décembre 2015.

Emissions de gaz à effet de serre

Le niveau de tolérance pour les gaz à effets de serre dépend de la labélisation considérée. A titre d'exemple, le label Effinergie 2021 fixe l'objectif gaz à effet de serre (GES) à < 10 kgeqCO₂/m²/an sur le label Effinergie 2021. Cependant d'autres labels encadrent les émissions post-rénovation et tolèrent des émissions plus importantes. Le logiciel Pléiades, employé par l'AMO pour modéliser et calculer l'étude, considère un écosystème varié de labélisation divers. L'atteinte de la performance GES pourra donc, en fonction des cas, être validée à un niveau de performance supérieur à 10 kgeqCO₂/m²/an.

Performances

Calculées grâce à la méthode Th-C-Ex, les performances énergétiques des bâtiments existants correspondent à :

- Bâtiment LC3 : Etiquette énergie E (246 kWhEP/m²/an).
- Bâtiment LC4 : Etiquette énergie E (225 kWhEP/m²/an)

Les bâtiments projetés atteindront :

- **Bâtiment LC3 : Etiquette énergie C (144 kWep/m².an).**
- **Bâtiment LC4 : Etiquette énergie C (125 kWep/m².an).**



2 DONNÉES DU SITE

2.1 Situation géographique du projet sur la BA 106

Les bâtiments étudiés sont situés Avenue de l'Argonne, à Mérignac (33281) dans le département Gironde (33) et sont identifiés par les numéros LC3 et LC4. Ce sont des bâtiments d'hébergement pour cadres célibataires accueillant notamment le personnel MINARM.

Les bâtiments sont sur la parcelle cadastrale 001 ET 0005.



2.2 Présentation de la zone dévolue au projet

La zone de projet est située dans la zone hébergement, secteur Sud de la BA106 en limite d'emprise.

Les bâtiments LC3 et LC4 sont en état dégradés et ne répondent pas aux standards de confort actuels.



2.3 Situation domaniale

Nom de l'immeuble	Base aérienne 106 - MERIGNAC
Centré Référence domaniale G2D	330281002M
Adresse	Avenue de l'Argonne - CS 70037 – 33 281 Mérignac
Base de défense	Bordeaux-Mérignac-Agen (BMA)
Nature des droits	Pleine propriété de l'Etat
Numéro Chorus	157259

2.4 Présentation des bâtiments

Un reportage photographique et les plans des bâtiments LC3 et LC4 sont communiqués en annexe du présent document.

Les paragraphes suivants détaillent les matériaux dangereux ou pathologies pouvant concerner le projet, plus spécifiquement à l'échelle du bâtiment.

- Parasites

Un rapport parasitaire par bâtiment a été réalisé par l'entreprise SOCOTEC en date du 12/06/2023 fait état de l'absence d'indice d'infestation de termites dans les bâtiment LC3 et LC4.

- Amiante

Un Pré-Rapport de Diagnostic Amiante avant Démolition a été établis pour chaque bâtiment. Ils ont été réalisé par le prestataire SOCOTEC, et rédigés en juin 2023. D'après ces documents, et après analyse, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante. Un diagnostic complémentaire a été réalisé sur l'aile tertiaire, il n'a pas été détecté d'amiante.

Concernant le bâtiment LC4, un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux (RAAT) a également été réalisé par SOCOTEC le 02/09/2024 avec pour conclusion : « Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante. ».

Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers, réalisé par SOCOTEC le 20/06/2023, conclut sur la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP. Après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

- Plomb

Le diagnostic plomb est obligatoire pour les bâtiments construits avant 1949. Inhalé à forte dose, le plomb peut être nocif.

Ainsi, pour tous les immeubles concernés, il a dû être établi, par un diagnostiqueur, un constat de risque d'exposition au plomb (CREP), et ce depuis le 12 août 2008, au plus tard.

Les bâtiments LC3 et LC4 ont été construits avant 1949 et sont donc soumis à ce diagnostic.

Des rapports de la mission de repérage du plomb avant travaux dans les bâtiments ont été réalisés. D'après ces documents, et après analyse, il n'a pas été repéré de matériaux et produits pour lesquels les mesures de la concentration en plomb sont supérieures au seuil de 1mg/cm².

SID-SO	COSI n°455 818	Projet n° 26009	RC Cand Mandat MOA	Annexe n° 3	Page 9
--------	----------------	-----------------	--------------------	-------------	--------

3 CONTRAINTES DU SITE

Ce chapitre présente un résumé des principales contraintes du projet.

3.1 Pollution du terrain

Pollution pyrotechnique

Une Etude Historique et Technique de Pollution Pyrotechnique (EHTPP) a été réalisée en 2016.

La conclusion de l'étude est la suivante : tous les espaces non construits de la BA 106 sont placés en zone de danger de pollution pyrotechnique à « risque avéré ». Les bâtiments ne sont donc pas concernés par cette pollution.

Pollution des sols

Les risques suivants de pollution des sols sont présents à proximité du site :

- 1 site pollué ou potentiellement pollué à moins de 250 m ;
- 2 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500 m.

3.2 Exposition au bruit

Les bâtiments LC3 et LC4 sont concernés par le plan d'exposition au bruit (PEB), zone D (Zone de bruit). Les bâtiments se situent à proximité immédiate des pistes d'atterrissage de la base aérienne et de l'aéroport civil de Bordeaux.

3.3 Urbanisme et servitudes

Le PLU de Bordeaux Métropole couvre l'ensemble du territoire de Mérignac.

Mérignac et la BA 106 sont soumises à plusieurs servitudes d'utilité publiques (SUP) :

- Protection des centres de réception radioélectrique contre les obstacles ;
- Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

La BA 106 est située en zone US du PLU de Bordeaux Métropole qui fixe les règles urbanistiques qui s'applique au bâtiment LC3. Les travaux prévus par ce programme ne semblent pas être contraints par ce règlement.

3.4 Accessibilité

Il sera prévu 5% de chambres PSH pour les 2 bâtiments soit : 10 unités. Il est retenu que ces 10 chambres seront concentrées au niveau du RdC du bâtiment LC3 en lieu et place des actuels bureaux.

A cet effet, une rampe extérieure et des places de stationnement spécifiques seront créées.

SID-SO	COSI n°455 818	Projet n° 26009	RC Cand Mandat MOA	Annexe n° 3	Page 10
--------	----------------	-----------------	--------------------	-------------	---------

4 MODALITÉS DE RÉALISATION

4.1 Exigences, contraintes en phase de réalisation

4.1.1 Accès à l'emprise – Contrôles primaires

L'attention est attirée sur les points suivants :

- Pour le ou les chefs de chantier, il faudra initier des demandes de CPR, afin de bénéficier d'un badge « sans accompagnement ». Le délai d'autorisation d'accès au site sera d'environ 2 mois en raison des contrôles primaires ;
- Pour les autres intervenants du chantier, un criblage par l'accueil (prévoir une durée de 48h), l'entrée de la base leur établira des badges spécifiques en échange d'une pièce d'identité.

Leur accès à la base sera limité à la zone de travaux.

4.1.2 Horaires

Le flux entrée/sortie de la base étant très important à certaines heures, certains créneaux seront interdits:

- créneau d'embauche : 07h30 – 08h30
- créneau de fin du travail : 16h30 – 17h30

Les travaux seront réalisés pendant les heures de présence normale, à l'exception de ceux qui nécessiteraient un arrêt des installations ou occasionneraient une gêne pour les utilisateurs. Toute dérogation à l'horaire normal de travail de la BA 106 devra faire l'objet d'une autorisation de l'adjoint du commandant de base et devra rester exceptionnelle.

4.1.3 Chantier

Le chantier sera clôturé, fermé chaque soir. Un secteur regroupant les locaux de chantier sera installé à l'intérieur de la zone.

4.1.4 Prévention

5.1.4.2 Plan de prévention

Le chantier sera clos et dépendant. Pendant la totalité des travaux, la BA 106 continuera ses activités quotidiennes. Il y aura donc des risques d'interférences entre les engins de chantier, la circulation VL/PL et les activités militaires courantes. Une coordination générale avec le BPEI de la BA 106 (gestion de la circulation à l'intérieur de la base, des fluides, des interférences avec entreprises extérieures) sera nécessaire.

Travaux par points chauds

Conformément aux consignes générale incendie du site, les travaux dits « par points chauds » seront soumis au préalable, à une autorisation écrite ou « permis feu ». Ce document sera établi en collaboration avec le chargé de prévention du site.

4.2 Répartition des compétences - Prestations hors périmètre

4.2.1 Organisation de l'opération (SID)

L'opération envisagée sera de type OIE (opération d'infrastructure élémentaire) en MMOA selon l'instruction n°1707 relative aux opérations d'infrastructures du ministère des armées.

4.2.2 Prestations COMNUMIA

La COMNUMIA sera en charge de la fourniture et de la maintenance des équipements informatiques (hors baie technique du local DIRISI) et téléphoniques.

4.2.3 Prestations GSC (GSBdD)

Le GSC sera en charge de la fourniture et de la mise en place de l'ensemble du mobilier non fixe de l'opération (lits, armoires, bureaux, sièges, tables, colonnes de rangement...) pour le bâtiment.

Le déménagement de l'ensemble du mobilier non fixe de l'opération (lits, armoires, bureaux, sièges, tables, colonnes de rangement...) pour le bâtiment du projet n'est pas pris au titre de l'opération infrastructure et sera assuré par le GSC.

Le système de communication Wi-Fi ILOSCA (WIFIRST) sera géré par le GSC. Le matériel WIFIRST existant sera déposé par le GSC.

4.3 Découpage de l'opération

4.3.1 Études et diagnostics

Les marchés nécessaires pour la suite du projet seront :

- Un diagnostic de repérage amiante, plomb et parasites avant démolition ;
- Un diagnostic de la charpente ;
- Un diagnostic PEMD ;

4.3.2 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera confiée à un mandataire de maîtrise d'ouvrage. Pour cela il sera réalisé une procédure de consultation restreinte avec négociation.

Le marché sera découpé en tranches car un découpage en tranches des EJ liés à un mandat de MOU est possible:

- Tranche ferme (TF) : MMOA Réhabilitation des 2 bâtiments + réutilisation du bâtiment LC3.
- Tranche optionnelle (TO) : Réhabilitation du bâtiment LC4 restant.

Modélisation :

MMOA (TF)		MMOA (TO)
Conception MOP des LC3 et LC4 (TF)	Suivi travaux LC3 (TF)	Suivi travaux LC4 (TO)

4.3.3 Marché de maîtrise d'œuvre

L'opération sera réalisée par un maître d'œuvre externe au Ministère des Armées.

Au vu de la nature de l'opération, il sera envisagé pour le choix du maître d'œuvre la mise en place d'une procédure de consultation restreinte avec négociation.

Il sera demandé aux candidats retenus la réalisation d'un dossier de synthèse sur l'opération (technique et architectural) ainsi qu'une esquisse.

Les missions de maîtrise d'œuvre seront les suivantes :

- Missions de base : APS, APD, PRO, ACT, DET, VISA, AOR
- Missions complémentaires : DIAG, OPC.

4.3.4 Prestations des AMO

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, prévues pour la présente opération, sont les suivantes :

- Coordination SPS de niveau 1 ;
- Mandat de maîtrise d'ouvrage (MMOA) ;
- Contrôle technique avec les missions de base L, S, Hand (incluant l'analyse des projets et la réalisation des notices de sécurité) et les missions complémentaires P1, LE, F, avec la

SID-SO	COSI n°455 818	Projet n° 26009	RC Cand Mandat MOA	Annexe n° 3	Page 12
--------	----------------	-----------------	--------------------	-------------	---------

fourniture, après travaux, de l'attestation d'accessibilité et de l'attestation de vérification initiale électrique.

4.3.5 Marchés de travaux

Le représentant du pouvoir adjudicateur déterminera au moment de l'établissement du dossier de consultation des entreprises le mode de consultation le mieux adapté au contexte économique local.

Un allotissement de 5 lots maximum est demandé.

4.3.6 Niveau de confidentialité des marchés

Pas de contrainte pour les marchés liés à cette opération.

4.3.7 Phasage et durée des travaux TF et TO

Les travaux seront réalisés selon les phases suivantes :

Tranche ferme (TF):

- Phase 1 : évacuation du mobilier préalable du LC3 (2 mois)
- Phase 2 : Réhabilitation/réutilisation du LC3 (PP dont CPR + 13 mois)
- Phase 3 : Emménagement du LC3 (2 mois)

Tranche optionnelle (TO) :

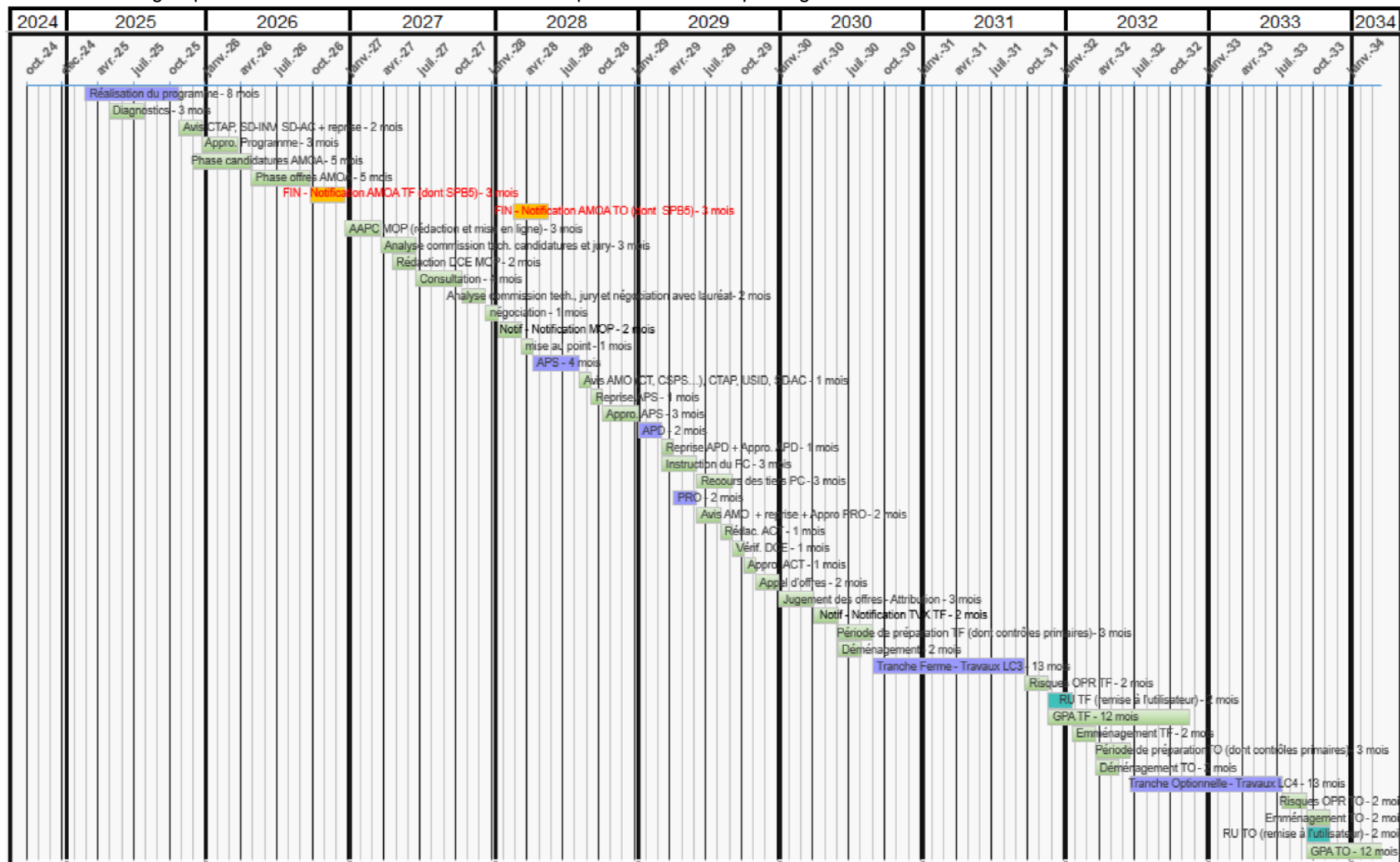
- Phase 1 : évacuation du mobilier préalable du LC4 (2 mois)
- Phase 2 : Réhabilitation du LC4 (PP dont CPR + 13 mois)
- Phase 3 : Emménagement du LC4 (2 mois)

La durée des phases d'évacuation/emménagement (phases 1/3) est estimée à 4 mois.

La durée des travaux (phases 2) est estimée à 13 mois.

5 DÉLAIS ET PLANIFICATION

Le bâtiment LC3 regroupant l'ensemble des chambres PSH sera prioritaire dans le phasage travaux.



6 ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Façades du bâtiment LC3



RDC LC3 - Partie tertiaire



Parties communes/couloirs LC3 et 4

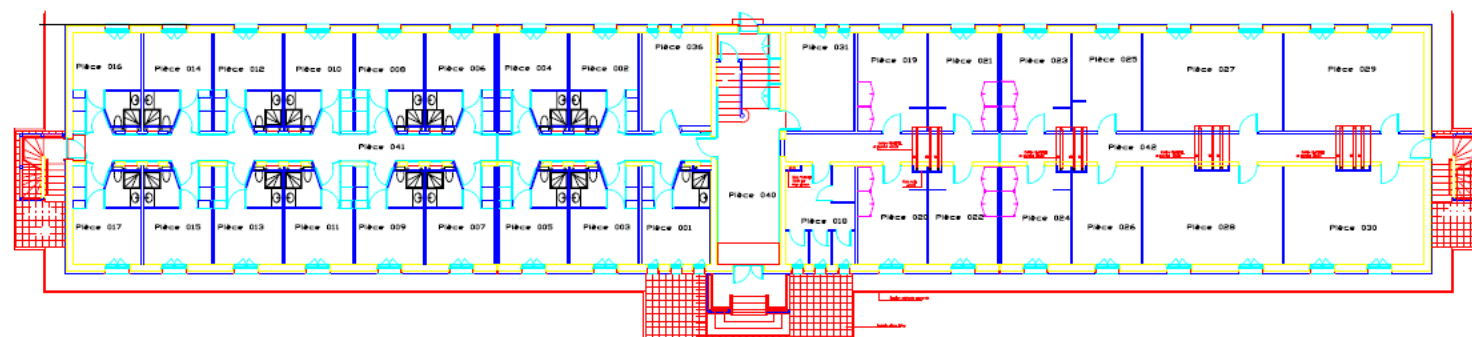


Chambres LC3 et 4



Façades LC4

7 ANNEXE : PLANS DES BATIMENTS EXISTANTS



Bâtiment : LC 03

330281002M0172

Exterieur

EXTERIEUR

330281002M0172-00000

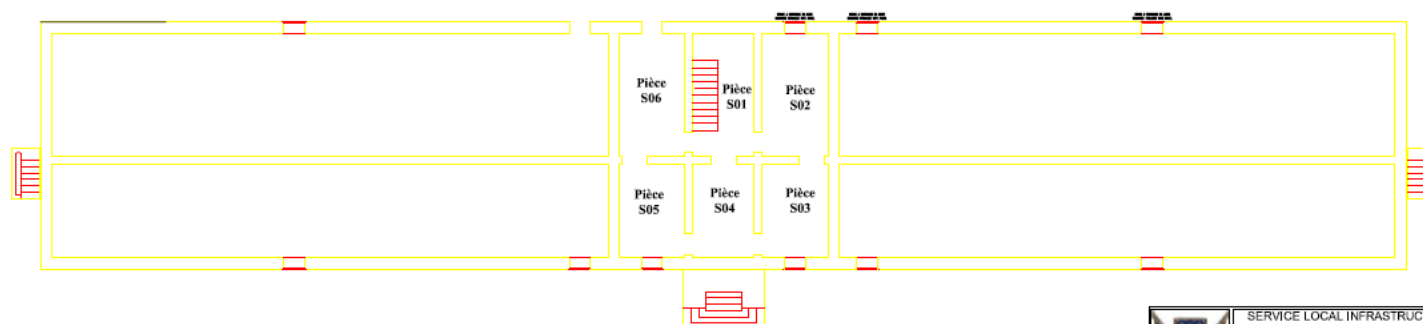
Rdc

330281002M0172-00001 PIECE 001 CHAMBRE
 330281002M0172-00002 PIECE 002 CHAMBRE
 330281002M0172-00003 PIECE 003 CHAMBRE
 330281002M0172-00004 PIECE 004 CHAMBRE
 330281002M0172-00005 PIECE 005 CHAMBRE
 330281002M0172-00006 PIECE 006 CHAMBRE
 330281002M0172-00007 PIECE 007 CHAMBRE
 330281002M0172-00008 PIECE 008 CHAMBRE
 330281002M0172-00009 PIECE 009 CHAMBRE
 330281002M0172-00010 PIECE 010 CHAMBRE
 330281002M0172-00011 PIECE 011 CHAMBRE
 330281002M0172-00012 PIECE 012 CHAMBRE
 330281002M0172-00013 PIECE 013 CHAMBRE
 330281002M0172-00014 PIECE 014 CHAMBRE
 330281002M0172-00015 PIECE 015 CHAMBRE
 330281002M0172-00016 PIECE 016 CHAMBRE
 330281002M0172-00017 PIECE 017 CHAMBRE
 330281002M0172-00018 PIECE 018 CHAMBRE
 330281002M0172-00019 PIECE 019 RESERVE
 330281002M0172-00020 PIECE 020 ARCHIVES
 330281002M0172-00021 PIECE 021 ARCHIVES
 330281002M0172-00022 PIECE 022 SALLE REPROGRAPHIE
 330281002M0172-00023 PIECE 023 BUREAU HYGIENE QUALITE
 330281002M0172-00024 PIECE 024 SALLE DE DETENTE

330281002M0172-00025 PIECE 025 BUREAU MATERIEL
 330281002M0172-00026 PIECE 026 BUREAU ADJOINT SRH
 330281002M0172-00027 PIECE 027 BUREAU GESTION
 330281002M0172-00028 PIECE 028 BUREAU CHEF SRH
 330281002M0172-00029 PIECE 029 BUREAU DES ACHATS
 330281002M0172-00030 PIECE 030 BUREAU ACCUEIL SECRETARIAT
 330281002M0172-00031 PIECE 031 LINGERIE
 330281002M0172-00032 PIECE 032 SALLE LAVIERE
 330281002M0172-00036 PIECE 036 LOCAL ENTRETIEN
 330281002M0172-00040 PIECE 040 HALL + ESCALIER
 330281002M0172-00041 PIECE 041 COULOIR
 330281002M0172-00042 PIECE 042 COULOIR

Sous sol

330281002M0172-08101 PIECE S01 ENTREE
 330281002M0172-08102 PIECE S02 LOCAL TECHNIQUE
 330281002M0172-08103 PIECE S03 LOCAL TECHNIQUE
 330281002M0172-08104 PIECE S04 LOCAL
 330281002M0172-08105 PIECE S05 SOUS STATION
 330281002M0172-08106 PIECE S06 LOCAL



SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERIEENNE 106
BORDEAUX-MERIGNAC



MISE A JOUR
AVRIL 2008

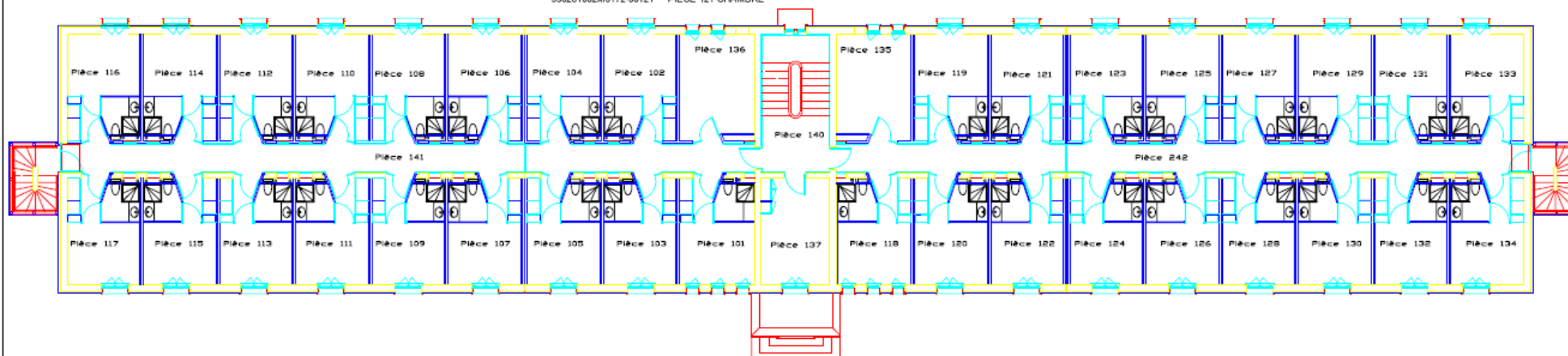
PLAN SAGRI : LC 03-Rdc

Bâtiment : LC 03

330281002M0172

Etagé 1

330281002M0172-00101	PIECE 101 CHAMBRE	330281002M0172-00122	PIECE 122 CHAMBRE
330281002M0172-00102	PIECE 102 CHAMBRE	330281002M0172-00123	PIECE 123 CHAMBRE
330281002M0172-00103	PIECE 103 CHAMBRE	330281002M0172-00124	PIECE 124 CHAMBRE
330281002M0172-00104	PIECE 104 CHAMBRE	330281002M0172-00125	PIECE 125 CHAMBRE
330281002M0172-00105	PIECE 105 CHAMBRE	330281002M0172-00126	PIECE 126 CHAMBRE
330281002M0172-00106	PIECE 106 CHAMBRE	330281002M0172-00127	PIECE 127 CHAMBRE
330281002M0172-00107	PIECE 107 CHAMBRE	330281002M0172-00128	PIECE 128 CHAMBRE
330281002M0172-00108	PIECE 108 CHAMBRE	330281002M0172-00129	PIECE 129 CHAMBRE
330281002M0172-00109	PIECE 109 CHAMBRE	330281002M0172-00130	PIECE 130 CHAMBRE
330281002M0172-00110	PIECE 110 CHAMBRE	330281002M0172-00131	PIECE 131 CHAMBRE
330281002M0172-00111	PIECE 111 CHAMBRE	330281002M0172-00132	PIECE 132 CHAMBRE
330281002M0172-00112	PIECE 112 CHAMBRE	330281002M0172-00133	PIECE 133 CHAMBRE
330281002M0172-00113	PIECE 113 CHAMBRE	330281002M0172-00134	PIECE 134 CHAMBRE
330281002M0172-00114	PIECE 114 CHAMBRE	330281002M0172-00135	PIECE 135 LINGERIE
330281002M0172-00115	PIECE 115 CHAMBRE	330281002M0172-00136	PIECE 136 LINGERIE
330281002M0172-00116	PIECE 116 CHAMBRE	330281002M0172-00137	PIECE 137 SALLE CAFE
330281002M0172-00117	PIECE 117 CHAMBRE	330281002M0172-00140	PIECE 140 HALL
330281002M0172-00118	PIECE 118 CHAMBRE	330281002M0172-00141	PIECE 141 COULOIR
330281002M0172-00119	PIECE 119 CHAMBRE	330281002M0172-00142	PIECE 142 COULOIR
330281002M0172-00120	PIECE 120 CHAMBRE		
330281002M0172-00121	PIECE 121 CHAMBRE		



SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERJENNE 106
BORDEAUX-MERIGNACMISE A JOUR
AVRIL 2008

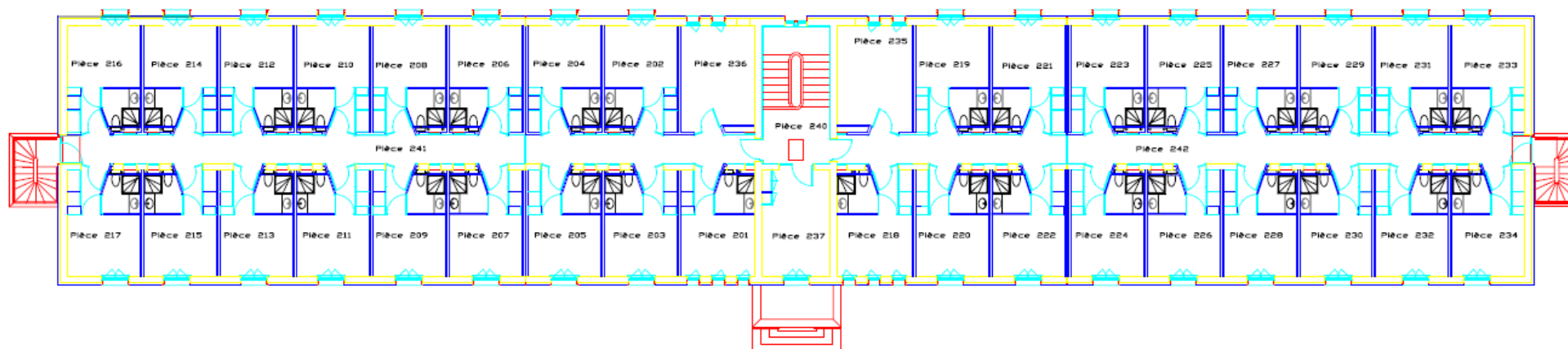
PLAN SAGRI : LC 03-Etage 1

Bâtiment : LC 03

330281002M0172

Etagé 2

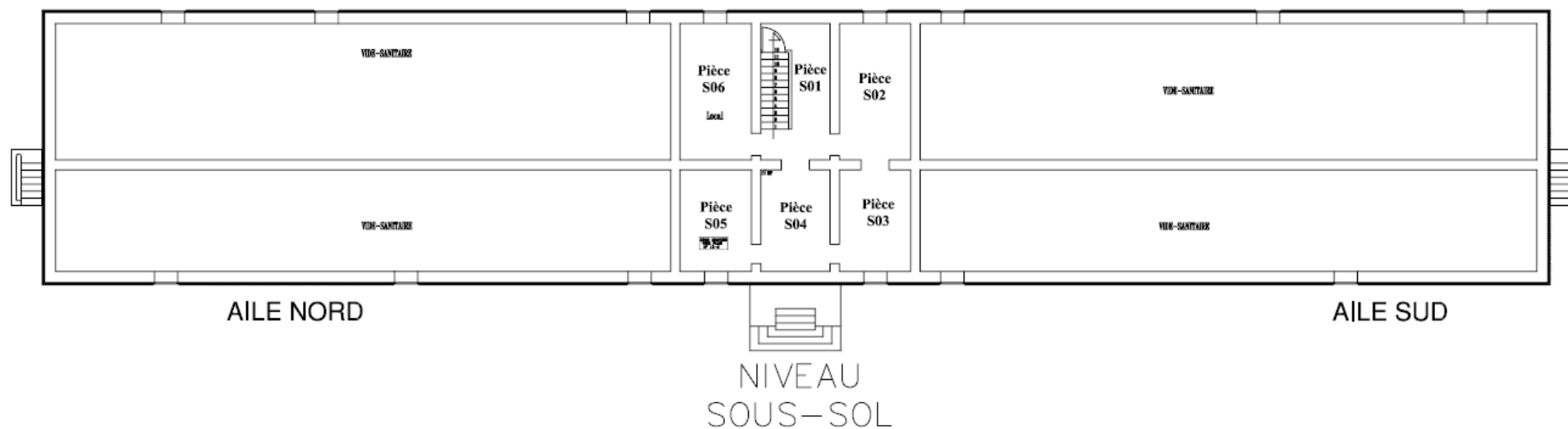
330281002M0172-00201	PIECE 201 CHAMBRE	330281002M0172-00222	PIECE 222 CHAMBRE
330281002M0172-00202	PIECE 202 CHAMBRE	330281002M0172-00223	PIECE 223 CHAMBRE
330281002M0172-00203	PIECE 203 CHAMBRE	330281002M0172-00224	PIECE 224 CHAMBRE
330281002M0172-00204	PIECE 204 CHAMBRE	330281002M0172-00225	PIECE 225 CHAMBRE
330281002M0172-00205	PIECE 205 CHAMBRE	330281002M0172-00226	PIECE 226 CHAMBRE
330281002M0172-00206	PIECE 206 CHAMBRE	330281002M0172-00227	PIECE 227 CHAMBRE
330281002M0172-00207	PIECE 207 CHAMBRE	330281002M0172-00228	PIECE 228 CHAMBRE
330281002M0172-00208	PIECE 208 CHAMBRE	330281002M0172-00229	PIECE 229 CHAMBRE
330281002M0172-00209	PIECE 209 CHAMBRE	330281002M0172-00230	PIECE 230 CHAMBRE
330281002M0172-00210	PIECE 210 CHAMBRE	330281002M0172-00231	PIECE 231 CHAMBRE
330281002M0172-00211	PIECE 211 CHAMBRE	330281002M0172-00232	PIECE 232 CHAMBRE
330281002M0172-00212	PIECE 212 CHAMBRE	330281002M0172-00233	PIECE 233 CHAMBRE
330281002M0172-00213	PIECE 213 CHAMBRE	330281002M0172-00234	PIECE 234 CHAMBRE
330281002M0172-00214	PIECE 214 CHAMBRE	330281002M0172-00235	PIECE 235 LINGERIE
330281002M0172-00215	PIECE 215 CHAMBRE	330281002M0172-00236	PIECE 236 LINGERIE
330281002M0172-00216	PIECE 216 CHAMBRE	330281002M0172-00237	PIECE 237 RESERVE
330281002M0172-00217	PIECE 217 CHAMBRE	330281002M0172-00240	PIECE 240 HALL + ESCALIER
330281002M0172-00218	PIECE 218 CHAMBRE	330281002M0172-00241	PIECE 241 COULOIR
330281002M0172-00219	PIECE 219 CHAMBRE	330281002M0172-00242	PIECE 242 COULOIR
330281002M0172-00220	PIECE 220 CHAMBRE		
330281002M0172-00221	PIECE 221 CHAMBRE		



SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERienne 106
BORDEAUX-MERIGNACMISE A JOUR
AVRIL 2006

PLAN SAGRI : LC 03-Etage 2



Bâtiment : LC 04

330281002M0173

Sous sol

330281002M0173-S0001	PIECE S01 HALL ENTREE
330281002M0173-S0002	PIECE S02 LOCAL TECHNIQUE
330281002M0173-S0003	PIECE S03 LOCAL TECHNIQUE
330281002M0173-S0004	PIECE S04 LOCAL
330281002M0173-S0005	PIECE S05 SOUS-STATION
330281002M0173-S0006	PIECE S06 LOCAL



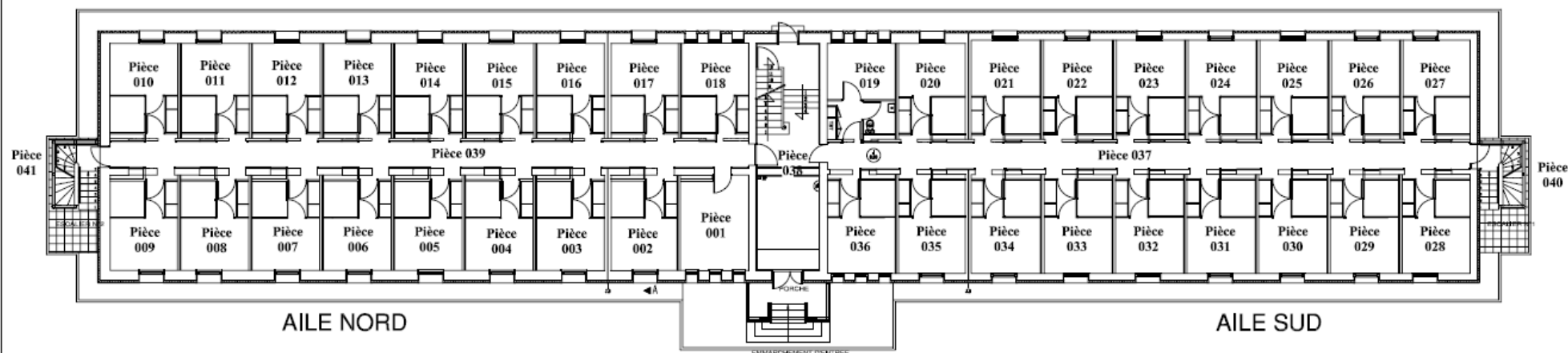
SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERJENNE 106
BORDEAUX-MERIGNAC



MISE A JOUR
JUN 2008

PLAN SAGRI : LC 04-sous sol



Bâtiment : LC 04

33028*002M0173

Exterieur
EXTERIEUR

330281002M0173-00000

Rcc

330281002M0173-00001 PIECE 001 SALLE DE DETENTE
 330281002M0173-00002 PIECE 002 CHAMBRE
 330281002M0173-00003 PIECE 003 CHAMBRE
 330281002M0173-00004 PIECE 004 CHAMBRE
 330281002M0173-00005 PIECE 005 CHAMBRE
 330281002M0173-00006 PIECE 006 CHAMBRE
 330281002M0173-00007 PIECE 007 CHAMBRE
 330281002M0173-00008 PIECE 008 CHAMBRE
 330281002M0173-00009 PIECE 009 CHAMBRE
 330281002M0173-00010 PIECE 010 CHAMBRE
 330281002M0173-00011 PIECE 011 CHAMBRE
 330281002M0173-00012 PIECE 012 CHAMBRE
 330281002M0173-00013 PIECE 013 CHAMBRE
 330281002M0173-00014 PIECE 014 CHAMBRE
 330281002M0173-00015 PIECE 015 CHAMBRE
 330281002M0173-00016 PIECE 016 CHAMBRE
 330281002M0173-00017 PIECE 017 CHAMBRE
 330281002M0173-00018 PIECE 018 CHAMBRE
 330281002M0173-00019 PIECE 019 LOCAL LAVAGE
 330281002M0173-00020 PIECE 020 CHAMBRE

330281002M0173-00021 PIECE 021 CHAMBRE
 330281002M0173-00022 PIECE 022 CHAMBRE
 330281002M0173-00023 PIECE 023 CHAMBRE
 330281002M0173-00024 PIECE 024 CHAMBRE
 330281002M0173-00025 PIECE 025 CHAMBRE
 330281002M0173-00026 PIECE 026 CHAMBRE
 330281002M0173-00027 PIECE 027 CHAMBRE
 330281002M0173-00028 PIECE 028 CHAMBRE
 330281002M0173-00029 PIECE 029 CHAMBRE
 330281002M0173-00030 PIECE 030 CHAMBRE
 330281002M0173-00031 PIECE 031 CHAMBRE
 330281002M0173-00032 PIECE 032 CHAMBRE
 330281002M0173-00033 PIECE 033 CHAMBRE
 330281002M0173-00034 PIECE 034 CHAMBRE
 330281002M0173-00035 PIECE 035 CHAMBRE
 330281002M0173-00036 PIECE 036 CHAMBRE
 330281002M0173-00037 PIECE 037 COULOIR
 330281002M0173-00038 PIECE 038 HALL ENTREE
 330281002M0173-00039 PIECE 039 COULOIR
 330281002M0173-00040 PIECE 040 ESCALIER
 330281002M0173-00041 PIECE 041 ESCALIER



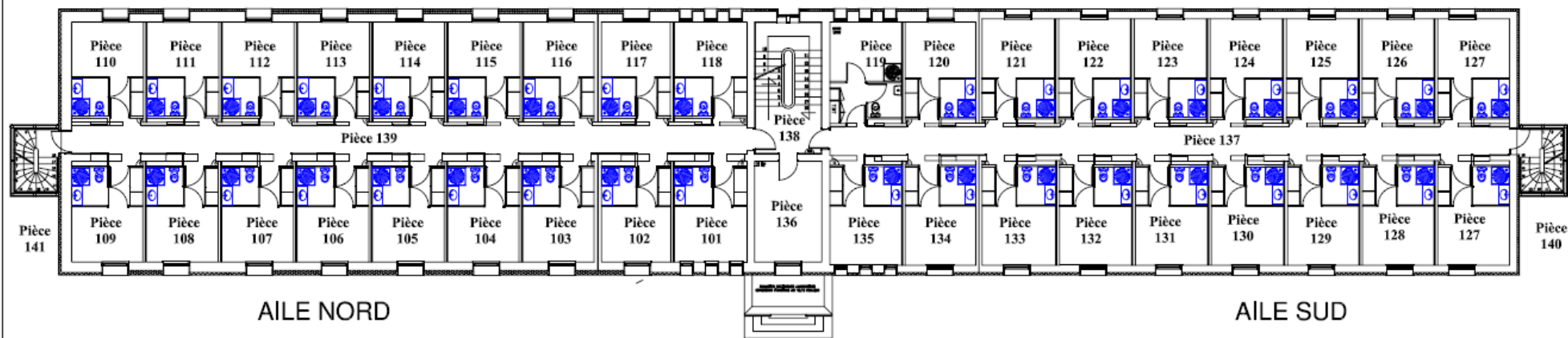
SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERIEUSE 106
BORDEAUX-MERIGNAC



MISE A JOUR
JUN 2006

PLAN SAGRI : LC 04-rdc



Bâtiment : LC 04

330281002M0173

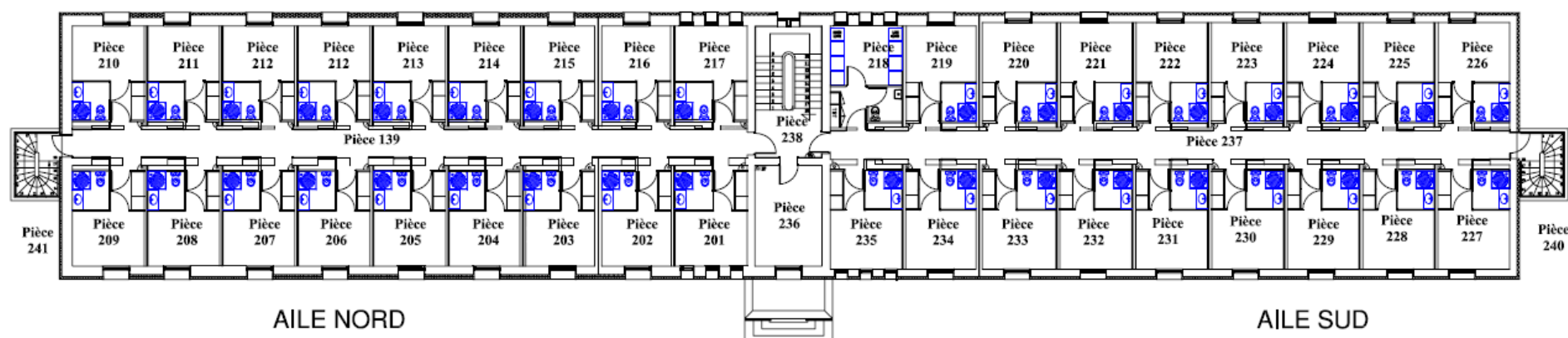
Etage 1

330231002M0173-00101	PIECE 101 CHAMBRE	330281002M0173-00121	PIECE 121 CHAMBRE
330231002M0173-00102	PIECE 102 CHAMBRE	330281002M0173-00122	PIECE 122 CHAMBRE
330231002M0173-00103	PIECE 103 CHAMBRE	330281002M0173-00123	PIECE 123 CHAMBRE
330231002M0173-00104	PIECE 104 CHAMBRE	330281002M0173-00124	PIECE 124 CHAMBRE
330231002M0173-00105	PIECE 105 CHAMBRE	330281002M0173-00125	PIECE 125 CHAMBRE
330231002M0173-00106	PIECE 106 CHAMBRE	330281002M0173-00126	PIECE 126 CHAMBRE
330231002M0173-00107	PIECE 107 CHAMBRE	330281002M0173-00127	PIECE 127 CHAMBRE
330231002M0173-00108	PIECE 108 CHAMBRE	330281002M0173-00128	PIECE 128 CHAMBRE
330231002M0173-00109	PIECE 109 CHAMBRE	330281002M0173-00129	PIECE 129 CHAMBRE
330231002M0173-00110	PIECE 110 CHAMBRE	330281002M0173-00130	PIECE 130 CHAMBRE
330231002M0173-00111	PIECE 111 CHAMBRE	330281002M0173-00131	PIECE 131 CHAMBRE
330231002M0173-00112	PIECE 112 CHAMBRE	330281002M0173-00132	PIECE 132 CHAMBRE
330231002M0173-00113	PIECE 113 CHAMBRE	330281002M0173-00133	PIECE 133 CHAMBRE
330231002M0173-00114	PIECE 114 CHAMBRE	330281002M0173-00134	PIECE 134 CHAMBRE
330231002M0173-00115	PIECE 115 CHAMBRE	330281002M0173-00135	PIECE 135 CHAMBRE
330231002M0173-00116	PIECE 116 CHAMBRE	330281002M0173-00136	PIECE 136 SALLE DETENTE
330231002M0173-00117	PIECE 117 CHAMBRE	330281002M0173-00137	PIECE 137 COULOIR
330231002M0173-00118	PIECE 118 LOCAL LAVAGE	330281002M0173-00138	PIECE 138 HALL ENTREE
330231002M0173-00119	PIECE 119 CHAMBRE	330281002M0173-00139	PIECE 139 COULOIR
330231002M0173-00120	PIECE 120 CHAMBRE	330281002M0173-00140	PIECE 140 ESCALIER
		330281002M0173-00141	PIECE 141 ESCALIER
		330281002M0173-00142	PIECE 142 CHAMBRE



SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERIEUSE 106
BORDEAUX-MERIGNACMISE A JOUR
JUN 2008**PLAN SAGRI : LC 04-étage 1**



Bâtiment : LC 04

330281002M0173

Eage 2

330281002M0173-00201 PIECE 201 CHAMBRE
 330281002M0173-00202 PIECE 202 CHAMBRE
 330281002M0173-00203 PIECE 203 CHAMBRE
 330281002M0173-00204 PIECE 204 CHAMBRE
 330281002M0173-00205 PIECE 205 CHAMBRE
 330281002M0173-00206 PIECE 206 CHAMBRE
 330281002M0173-00207 PIECE 207 CHAMBRE
 330281002M0173-00208 PIECE 208 CHAMBRE
 330281002M0173-00209 PIECE 209 CHAMBRE
 330281002M0173-00210 PIECE 210 CHAMBRE
 330281002M0173-00211 PIECE 211 CHAMBRE
 330281002M0173-00212 PIECE 212 CHAMBRE
 330281002M0173-00213 PIECE 213 CHAMBRE
 330281002M0173-00214 PIECE 214 CHAMBRE
 330281002M0173-00215 PIECE 215 CHAMBRE
 330281002M0173-00216 PIECE 216 CHAMBRE
 330281002M0173-00217 PIECE 217 CHAMBRE
 330281002M0173-00218 PIECE 218 LOCAL LAVAGE
 330281002M0173-00219 PIECE 219 CHAMBRE
 330281002M0173-00220 PIECE 220 CHAMBRE
 330281002M0173-00221 PIECE 221 CHAMBRE

330281002M0173-00222 PIECE 222 CHAMBRE
 330281002M0173-00223 PIECE 223 CHAMBRE
 330281002M0173-00224 PIECE 224 CHAMBRE
 330281002M0173-00225 PIECE 225 CHAMBRE
 330281002M0173-00226 PIECE 226 CHAMBRE
 330281002M0173-00227 PIECE 227 CHAMBRE
 330281002M0173-00228 PIECE 228 CHAMBRE
 330281002M0173-00229 PIECE 229 CHAMBRE
 330281002M0173-00230 PIECE 230 CHAMBRE
 330281002M0173-00231 PIECE 231 CHAMBRE
 330281002M0173-00232 PIECE 232 CHAMBRE
 330281002M0173-00233 PIECE 233 CHAMBRE
 330281002M0173-00234 PIECE 234 CHAMBRE
 330281002M0173-00235 PIECE 235 CHAMBRE
 330281002M0173-00236 PIECE 236 SALLE DETENTE
 330281002M0173-00237 PIECE 237 COULOIR
 330281002M0173-00238 PIECE 238 HALL ENTREE
 330281002M0173-00239 PIECE 239 COULOIR
 330281002M0173-00240 PIECE 240 ESCALIER
 330281002M0173-00241 PIECE 241 ESCALIER
 330281002M0173-00242 PIECE 242 CHAMBRE



SERVICE LOCAL INFRASTRUCTURE

BASE AERIEENNE 106
BORDEAUX-MERIGNACMISE A JOUR
JUN 2008

PLAN SAGRI : LC 04-étage 2